

Infomairie



Retrouvez vos infos :
Errouville.mairie54

« Spécial »

Loi n° 2019-791 du 26/07/2019.
L'obligation d'instruction à 3 ans,
rentrée 2020...

Une seule rentrée scolaire en septembre...

A compter de la rentrée 2020, tout parent ou responsable légal d'un enfant né au cours des années civiles 2015-2020, auront l'obligation :

-soit de l'inscrire dans une école ou classe maternelle publique ou privée.

Les vaccinations :

Pour pouvoir être admis, en crèche, en garderie, en colonie de vacances, un enfant doit être vacciné (sauf contre-indication médicale reconnue contre les onze maladies).

Le nombre de vaccins obligatoires dépend de la date de naissance de l'enfant.

- Pour les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2018 : la vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite est obligatoire.

- Pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018 : la vaccination contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, l'Haemophilus influenzae b, l'hépatite B, le méningocoque C, le pneumocoque, la rougeole, les oreillons et la rubéole est obligatoire jusqu'à 2ans

En l'absence de justificatif (certificat du médecin photocopié ou/et du carnet de santé relative aux vaccinations), la directrice de l'école procède à une admission provisoire de 3 mois.

► Opération « aide au départ »...

Pour les familles désirant faire partir leur enfant de 4 à 17 ans en centre de vacances en 2020, avec des destinations variées, campagne, montagne, mer et ville. Les organisateurs de ces séjours sont « Jeunesse au Plein Air 54 », les accompagnants sont le Conseil Départemental, la CAF et les communes.

Cette année, une redistribution des aides va être mise en place pour atteindre les objectifs dont le principe est la mixité sociale.



Le Conseil Départemental 100€ par enfant
la CAF 100€ par enfant, la Commune 100€ par enfant, soit 300€ hors aides de la CAF ou Jeunesse au Plein Air 54.



Destinations : Vosges, Alsace, Haute-Savoie, Savoie, Hautes-Alpes, Bouches du Rhône, Var, Alpes Maritimes, Hérault, Corse, Haute-Corse, Corse du Sud, Charente Maritimes, Vendée, Italie...

Itinérants : en France, en Espagne, Espagne-Portugal et Croatie, pour des jeunes de de 14 à 17 ans. Découverte, randonnées, baignades, Shopping, dégustations des produits locaux.

Pour tous ces départs un catalogue sera à disposition en mairie.

Les inscriptions seront prises en mairie jusqu'au 20 mars 2020.

► Regards...

• Un français passe 22,7 ans à la retraite, contre 20,1 pour un Allemand.

Une française passe 26,9 ans à la retraite, contre 24,5 ans pour une Allemande.

• 640 000 poids lourds sont immatriculés en Pologne, 546 000 en Allemagne, 531 000 en France.

• 11% du lait dans l'Union européenne est utilisé comme boisson, 38% sert à la fabrication du fromage et 30% à celle du beurre.

► Quel émoi ! En 63 pages le Conseil d'Etat a exécuté le projet de réforme des retraites. Du jamais vu !



La plus haute autorité administrative dénonce l'improvisation, la confusion, la précipitation, l'absence de projections claires...

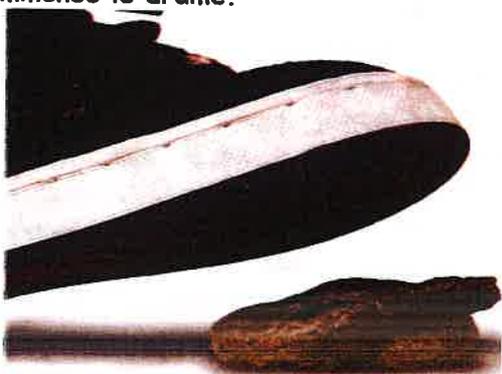
Loin de s'interroger sur la complexité de son texte et, surtout, sur le calendrier, comme le suggère le Conseil d'Etat, le gouvernement a choisi de montrer ses muscles : « Nous tiendrons le calendrier, nous ne céderons pas ». Il assume d'être en « marche ». Et qu'importe si cela cafoille, ce serait selon lui de la place pour la concertation ?

► Crottopolis = ERROUVILLE...



On aime de plus en plus les animaux. Neuf millions de chats et sept millions de chiens.

Les chats sont propres, secrets, casaniers. Pour leurs besoins, ils se contentent d'une boîte pleine de sciure. Leurs frères chiens ne l'entendent pas de cette oreille. Il faut les promener, bien souvent autour du pâté de maisons. Là commence le drame.



Presque tout Errouville est tartiné par des crottes de chiens.

Au village, à certains endroits le trottoir fait défaut, plus loin il est très large, là, il est changé en patinoire à merde. On y dérape, on y glisse, on s'y empastrouille. Quoi de plus simple, que de regarder son chien faire ses besoins à dix centimètres d'un caniveau parfaitement libre. Alors qu'il suffisait de tirer un peu sur la laisse. Dix centimètres ! l'abîme entre le civisme et l'anarchie.

Et pour cause, les déjections canines posent de véritables problèmes : dégradations du cadre de vie, souillures des espaces publics, des espaces de jeux pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique, prolifération des microbes, risque de chute, etc.

Que dit la loi ?

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toutes ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 68€ à Errouville, mais d'autres villes ont fixé un montant plus haut. Si vous partez en vacances avec votre chien, sachez qu'à Montpellier, Narbonne, Etaples, etc... l'amende est à 335€. Le record est détenu par la ville de Cannes avec 450€. Paris, c'est comme Errouville 68€.

Comme le maire est responsable de la « salubrité publique » et que depuis la loi du 27 décembre 2019...

Cette loi concerne une part de la vie quotidienne des élus locaux dans les communes rurales... Dans le cadre de l'incivilité, nous serons dans l'obligation de verbaliser les indéliçats.

► En attente...

Les éoliennes de Bréchain, qui seront positionnées près de Villerupt, les câbles pour le branchement, devraient passer le long de la voie rapide (forêt de Crusnes) et déboucher rue Jean Lamour, pour traverser tout Errouville jusqu'à l'usine EDF à l'entrée côté Serrouville.

Je n'ai pas cautionné ce projet. Pourquoi, à partir du Beauséjour, il y a un chemin de câble bétonné qui liait la casemate C4 route de Villerupt (les voleurs de cuivre connaissent le tracé, puisque le garde forestier est tombé avec son véhicule dans un trou ouvert), et delà on arrive près du château d'eau, il n'y a plus qu'à descendre par la forêt jusqu'à l'usine.